



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE  
L'AMENAGEMENT, DU DEVELOPPEMENT ET DU  
RENOUVELLEMENT URBAIN**

**DIRECTION DE DE L'URBANISME**

**DEAL**  
**A l'attention de l'autorité environnementale de la MRAE**  
**Pointe de Jaham – BP 7212**  
**97274 SCHOELCHER**

Affaire suivie par	JF RENARD Tél : 05 96 59 42 68
N/Réf.	DGA-ADRU/JBP/DU/RMM/SUR/ MHB/JFR
Objet	Révision générale du PLU de Fort-de-France Saisine de l'autorité environnementale

**Fort-de-France, le 2 mai 2022**

<b>DESIGNATION</b>	<b>NBRE DE PIECES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la lettre de saisine de l'autorité environnementale relative au PLU de Fort-de-France arrêté le 29.3.2022</li><li>- le dossier de PLU arrêté au 29.3.2022 en version numérique (clé USB)</li></ul>	<p>1</p> <p>1</p>	<p><i>la Cheffe du Service Urbanisme Règlementaire</i></p> <p>Ville de Fort-de-France DGA Développement Urbain Direction de la Planification Urbaine Riquette MAURICE BONDJON Directrice <b>MH BENETRUY</b></p>





**Direction Générale Adjointe  
chargée de l'Aménagement, du Développement  
et de la Rénouveauement Urbain**

**Direction de l'Urbanisme**

SERVICE DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Affaire suivie par	MH BENETRUY / JF RENARD Tél. : 0596 59 42 83/0596 59 42 68 <a href="mailto:marie-helene.benetrux@fortdefrance.fr">marie-helene.benetrux@fortdefrance.fr</a> / <a href="mailto:jean-francois.renard@fortdefrance.fr">jean-francois.renard@fortdefrance.fr</a>
N/Réf.	DGA-ADRU/DU/JP/RMM/MHB/JFR
Objet : Révision générale du PLU de FORT-DE-FRANCE Saisine de l'Autorité environnementale	

Fort-de-France, le 2 MAI 2022

Le Maire

à

Direction de l'Environnement et de  
l'Aménagement et du Logement de la  
Martinique

A l'attention de  
l'Autorité environnementale de la MRAe de  
la Martinique

Pointe de Jaham – BP 7212  
97274 SCHOELCHER - CÉDEX

Monsieur le Président de la MRAe de la Martinique,

En application des dispositions de la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ainsi que des dispositions portées aux articles L 104-1 à L 104-3 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous consulter en tant qu'autorité environnementale sur le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté par la Conseil Municipal de Fort-de-France et sur son rapport d'évaluation environnementale stratégique.

Vous voudrez me transmettre en retour un accusé réception comportant la date de prise en compte de cette saisine. L'avis de l'autorité environnementale sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans un délai de trois mois à compter de la date de réception du présent dossier par vos services.

Je vous transmets également une copie en format numérique du dossier complet accompagné d'une copie de la présente saisine à l'attention du service en charge de la préparation et de la rédaction de cet avis (DEAL Martinique/SCPDT/UEE).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président l'expression de ma haute considération.

**Pour le Maire  
L'Adjoint-Délégué  
Mourad ABD ED DAYEM**



PJ : Dossier de PLU arrêté le 29.3.2022

Copie : DEAL Martinique/Service Connaissance Prospective et Développement  
Territorial/Unité Evaluation Environnementale